

Données du pilote


Prénom: _____

Nom: _____

N° FSVL: _____

Explications

Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les candidats qui ont effectué au moins un vol d'instruction avec un instructeur et au moins 20 vols de formation avec un pilote de parapente, sous la surveillance d'un instructeur titulaire de la licence de biplace niveau 3 (directives art. 5.1).

No	Date	Aile/type	Décollage	Atterissage	Programme	Tampon/Signature de l'instructeur
0	3.5.19		Fürenalp	Engelberg	Exemple : interruption de décollage contrôlée	<i>Signature</i> 
0					Vol d'instruction	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Carnet de vol

Parapente, Biplace 1



No	Date	Aile/type	Décollage	Atterissage	Programme	Tampon/Signature de l'instructeur
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						